

PROCESSUS DE NOMINATION À TITRE DE MEMBRE DU CONSEIL DES GOUVERNEURS

POUR UNE MEILLEURE GOUVERNANCE



UNIVERSITÉ DE MONCTON
EDMUNDSTON MONCTON SHIPPAGAN

Comité de gouvernance
Conseil des gouverneurs

Avril 2016

Le *Processus de nomination à titre de membre du Conseil des gouverneurs* a été élaboré par le Comité de gouvernance du Conseil des gouverneurs pour le bénéfice des membres du Conseil des gouverneurs.

Processus de nomination à titre de membre du Conseil des gouverneurs

Publié et diffusé par le Secrétariat général, Université de Moncton

Adopté par le Conseil des gouverneurs le 16 avril 2016

TABLE DES MATIÈRES

Contexte.....	1
Objectif.....	1
Pouvoirs du Conseil	1
Composition du Conseil.....	1
Exigences en tant que membre du Conseil.....	1
Comment postuler pour devenir membre du Conseil	2
Pour plus de renseignements	2
Formulaire de candidature.....	3

Contexte

L'Université de Moncton est une institution à trois constituantes exclusivement de langue française. Elle est reconnue en Acadie et dans la Francophonie pour l'excellence de son enseignement et de sa recherche et sa contribution au développement de la société acadienne et universelle.

Le Conseil des gouverneurs (le Conseil) constitue, avec le Sénat académique, l'une des deux instances supérieures de l'Université de Moncton.

Objectif

Le Conseil comporte de nombreuses responsabilités, dont celle de nommer certains de ses membres. Le processus de nomination à titre de membre du Conseil des gouverneurs vise à fournir certaines informations clés à toute personne souhaitant devenir membre du Conseil, ainsi que les étapes à suivre afin de signifier leur intérêt aux instances appropriées du Conseil.

Pouvoirs du Conseil

Le Conseil des gouverneurs est investi des pouvoirs de direction de l'Université. Parmi ses nombreuses responsabilités, l'on retrouve les suivantes : entériner la planification et l'orientation stratégiques de l'Université; adopter le budget de l'Université et veiller sur la propriété et contrôler l'emploi des finances; recevoir et approuver les rapports financiers; fonder, abolir ou annexer de nouvelles facultés, écoles, instituts, départements et chaires; ratifier les conventions collectives, approuver les échelles de salaires et avantages sociaux du personnel et sanctionner les plans de retraite; et modifier les *Statuts et règlements* de l'Université.

Composition du Conseil

Le Conseil est composé de 27 membres votants, dont 20 proviennent de l'extérieur de l'Université et y siègent de façon bénévole. Les membres

du Conseil sont soit des membres d'office (le chancelier, le recteur et vice-chancelier), des membres élus (représentant les associations de professeurs et bibliothécaires, les associations étudiantes et les associations des anciens et amis des trois campus) ou des membres nommés (par le Conseil ou par le lieutenant-gouverneur-en-conseil).

Plus précisément, les membres qui sont nommés exclusivement par le Conseil sont répartis de la façon suivante :

- ✓ deux membres résidant dans la région du Nord-Ouest du Nouveau-Brunswick
- ✓ deux membres résidant dans la région du Nord-Est du Nouveau-Brunswick
- ✓ deux membres résidant dans la région du Sud-Est du Nouveau-Brunswick
- ✓ deux membres résidant au Nouveau-Brunswick, mais à l'extérieur des régions du Nord-Ouest, du Nord-Est et du Sud-Est
- ✓ deux membres de l'extérieur du Nouveau-Brunswick résidant dans la région de l'Atlantique
- ✓ deux membres de l'extérieur du Nouveau-Brunswick et de la région de l'Atlantique

La durée du mandat des membres nommés par le Conseil est de trois ans, leur mandat étant renouvelable deux fois.

La **liste des membres** actuels du Conseil est disponible au site web de l'Université.

Exigences en tant que membre du Conseil

Les membres du Conseil doivent s'engager à participer aux réunions du Conseil et des comités auxquels ils peuvent être nommés.

Le Conseil se réunit en personne un minimum de quatre fois par année. Ces réunions régulières ont lieu habituellement :

- ✓ en septembre au campus d'Edmundston (réunion annuelle)
- ✓ en décembre au campus de Moncton
- ✓ en avril au campus de Moncton
- ✓ en juin au campus de Shippagan

En plus des réunions régulières, le Conseil tient parfois une rencontre de formation durant l'année. Le Conseil tient aussi des réunions extraordinaires à l'occasion. La participation à ces réunions extraordinaires se fait en personne et par conférence téléphonique.

Les comités du Conseil se réunissent à intervalles variés, selon les besoins de chaque comité. Les réunions de comités se font en personne et par conférence téléphonique.

Le Conseil a adopté des outils technologiques pour alléger le montant de papier requis lors des réunions. Les membres du Conseil doivent donc avoir la capacité de s'adapter à l'utilisation de la technologie dans le cadre des réunions, suite à la formation qui leur est offerte. Ces outils technologiques sont simples à utiliser et ne devraient pas être dissuasifs pour un très grand nombre d'individus.

Les membres du Conseil sont aussi tenus de s'engager à respecter le [Code d'éthique des membres du Conseil des gouverneurs](#) tout au long de leur mandat.

Comment postuler pour devenir membre du Conseil

Le Comité de gouvernance du Conseil est chargé, entre autres :

- ✓ de solliciter, recevoir et évaluer des listes de personnes susceptibles de devenir membres du Conseil

- ✓ de proposer des candidatures que le Conseil pourrait désigner comme membres tout en tenant compte de l'équilibre homme/femme
- ✓ de proposer des candidatures pour les postes à pourvoir au sein des divers comités permanents du Conseil
- ✓ d'aider les divers corps électoraux des membres du Conseil, dont le gouvernement, à trouver des candidatures et, au besoin, leur suggérer des noms

Pour ce faire, le Comité de gouvernance accepte les candidatures en tout temps durant l'année, mais les dossiers de candidatures sont examinés lorsqu'un poste devient vacant au sein du Conseil.

Les personnes intéressées sont invitées à remplir le formulaire qui suit et de le soumettre au Comité de gouvernance par l'entremise du Secrétariat général. Il appartient à toute personne intéressée de signaler tout changement à ses coordonnées au Secrétariat général. Le Comité conservera les dossiers de candidatures pendant trois ans, après quoi les personnes intéressées sont priées de soumettre à nouveau leur candidature.

Lorsqu'il examine les candidatures, le Comité de gouvernance évalue les candidatures en fonction du [Profil de compétences des membres du Conseil des gouverneurs de l'Université de Moncton](#).

Pour plus de renseignements

Veillez communiquer avec le Comité de gouvernance, par l'entremise du Secrétariat général, aux coordonnées suivantes :

Comité de gouvernance
Secrétariat général
Université de Moncton
18, avenue Antonine Maillet
Moncton (Nouveau-Brunswick) E1A 3E9

Courriel : secgen@umoncton.ca
Téléphone : (506) 858-4106

Formulaire de candidature

Veillez faire parvenir votre formulaire rempli, accompagné d'un curriculum vitae à jour, et du nom de deux références pouvant attester de vos compétences aux coordonnées suivantes :

Comité de gouvernance
Secrétariat général
Université de Moncton
18, avenue Antonine Maillet
Moncton (Nouveau-Brunswick) E1A 3E9

Courriel : secgen@umoncton.ca

1. Coordonnées personnelles

Nom

Adresse

Courriel

Bureau :

**Numéros de
téléphone**

Maison :

Portable :

2. Caractéristiques personnelles (optionnel)

Le Conseil vise la diversité au sein de ses membres, notamment en ce qui concerne l'équilibre homme/femme.

Êtes-vous une femme un homme

Êtes-vous Autochtone? oui non

Êtes-vous issu d'une communauté culturelle? oui non

Si oui, laquelle?

3. Profil des compétences

Le Comité de gouvernance évalue chaque candidature en fonction du **Profil des compétences des membres du Conseil des gouverneurs de l'Université de Moncton**. En fonction du Profil, tous les membres devraient pouvoir démontrer les compétences individuelles au moment d'entreprendre leur mandat. Il n'est pas nécessaire que chaque membre du Conseil possède toutes les compétences collectives énoncées. Veuillez consulter le **Profil** pour plus de détails sur chacune des compétences.

Veuillez indiquer si vous possédez les compétences qui suivent en donnant une brève description (50 mots ou moins). Veuillez inscrire « Sans objet » pour les compétences qui ne s'appliquent pas à vous.

Compétences individuelles exigées des membres du Conseil des gouverneurs

1. Antécédents et réalisations personnelles

**2. Collégialité,
respect et
communication
interactive
efficace**

**3. Engagement et
motivation**

**4. Éthique, intégrité
et
responsabilisation**

**5. Jugement et
indépendance
d'esprit**

**6. Leadership,
influence et
réflexion
stratégique**

Compétences collectives souhaitées au sein du Conseil dans sont ensemble

**7. Affaires et
industries**

8. Arts et culture

**9. Comptabilité et
vérification**

**10. Développement
immobilier**

11. Droit

**12. Éducation et
milieu
postsecondaire**

13. Gestion

**14. Gestion du
changement**

15. Gestion du risque

16. Gouvernance

**17. Gouvernement,
administration
publique**

18. Ingénierie

**19. Innovation,
recherche et
développement**

**20. Milieu
communautaire et
services à la
collectivité**

**21. Milieu
universitaire**

**22. Philanthropie et
levée de fonds**

**23. Placement et
investissements**

**24. Planification
stratégique et
mesure du
rendement**

**25. Relations
gouvernementales
ou internationales**

**26. Relations
publiques,
marketing,
communications**

**27. Ressources
humaines et
négociations
collectives**

**28. Santé et services
sociaux**

**29. Sciences
humaines et
sociales**

4. Profil des compétences

Veillez fournir le nom et les coordonnées de deux références pouvant attester de vos compétences.

--	--

5. Curriculum Vitae

N'oubliez pas de joindre une copie à jour de votre curriculum vitae.



UNIVERSITÉ DE MONCTON
EDMUNDSTON MONCTON SHIPPAGAN

Avril 2016